Madame Ann-Philippe Cormier
Secrétaire de la Commission des relations avec les citoyens
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage
Québec (Québec) G1A 1A3
crc@assnat.qc.ca

Gatineau, le 5 novembre 2024

Objet : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 74, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers

Madame,

Par la présente, nous invitons les membres de la Commission des relations avec les citoyens de prendre connaissance de cette correspondance en lien avec l'étude du projet de loi visant à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers et les conséquences sur notre collège privé de formation de pilotes professionnels, situé à Gatineau.

Le projet de loi 74, dans sa forme actuelle, représente une menace sérieuse pour l'industrie de la formation aéronautique au Québec, en raison des restrictions imposées à l'accueil d'étudiants étrangers et menace également le transport aérien régional. Ce projet de loi ne tient pas compte des particularités de notre secteur, qui repose sur une main-d'œuvre qualifiée et internationale pour combler la pénurie de pilotes. Cette législation compromettrait non seulement l'avenir de notre institution et les investissements réalisés à l'aéroport de Gatineau, mais limiterait également le rayonnement international du Québec en matière de formation aéronautique, menaçant ainsi l'accès à un secteur stratégique et vital pour l'économie régionale.

La pénurie de pilotes est un enjeu majeur pour l'industrie de l'aviation au Québec, au Canada et à l'échelle internationale. En raison de la forte demande en transport aérien et de l'augmentation du nombre de départs à la retraite à la suite de la pandémie, le besoin en pilotes qualifiés ne cesse de croître. Cependant, les écoles de pilotage au Canada, qui forment seulement 600 pilotes professionnels par an, peinent à répondre à cette demande. Selon un mémo de Transports Canada de mars 2024, les pilotes formés localement ne suffiront pas à combler les besoins actuels

et futurs, et il devient impératif d'attirer des talents internationaux pour garantir la stabilité du secteur. Pour pallier cette pénurie et maintenir le dynamisme économique du Québec en formation aéronautique, il est essentiel de préserver et de favoriser l'accès des étudiants étrangers à nos programmes.

À propos de nous

Fondé en 2014 à Drummondville, le Collège Select Aviation a évolué d'un simple aéroclub à un établissement d'enseignement désigné (EED) en 2017, accrédité par le ministère de l'Enseignement supérieur du Québec. En 2018, il a obtenu l'accréditation pour le programme ATPL intégré de Transports Canada, devenant l'un des 21 établissements au Canada, dont 6 au Québec, à offrir cette licence. La licence ATPL intégrée est une formation de pointe dans le domaine de l'aviation qui permet aux étudiants d'obtenir, en seulement 24 mois, les compétences nécessaires pour devenir copilotes, en progression vers des rôles de commandants de bord. Situé à l'aéroport exécutif Gatineau-Ottawa, le Collège fait aujourd'hui partie des cinq plus grands centres de formation en pilotage au Canada, avec 250 étudiants à temps plein provenant de plus de 35 pays.

Le Québec bénéficie d'un atout exceptionnel en abritant un établissement collégial qui propose cette formation spécialisée, lui conférant ainsi une position unique et stratégique dans le secteur de la formation aéronautique, tant en Amérique du Nord qu'à l'international. Un tel programme attire non seulement des talents locaux, mais aussi des étudiants internationaux, ce qui contribue au développement économique et à la renommée du Québec dans l'industrie aéronautique.

Mission et activités

Notre mission est de former des pilotes professionnels pour l'industrie aéronautique, incluant la formation de pilotes de ligne, de brousse et d'hélicoptère. Nous proposons plus de cinq programmes collégiaux, principalement axés sur la licence ATPL intégrée, licence la plus élevée de Transports Canada. Pour pouvoir offrir cette formation d'élite, les établissements doivent démontrer à Transports Canada qu'ils ont mis en place un programme d'assurance qualité irréprochable et disposent de technologies de pointe, telles que des simulateurs de vol avancés et des systèmes avioniques complexes à bord de leurs appareils.

Depuis plus de 10 ans, le Collège offre divers services aéronautiques, notamment la formation en pilotage, avec des étudiants suivant des programmes menant à une licence de pilote professionnel et à une Attestation d'étude collégiale (AEC). Nos appareils sont entretenus selon

des normes de sécurité strictes par nos mécaniciens aéronautiques. De plus, nous avons des contrats gouvernementaux pour former des pilotes d'avion et d'hélicoptère pour les forces armées et la police de plusieurs pays.

Investissements et partenariats

Pour soutenir cette croissance, le Collège, un établissement privé non subventionné, a investi plus de 10 millions de dollars. En outre, plus de 13 millions de dollars ont été investis par divers paliers gouvernementaux pour positionner l'aéroport de Gatineau comme un centre de formation aéronautique majeur. Parmi ces investissements, des voies de circulation supplémentaires ont été aménagées pour accueillir l'augmentation du trafic, ainsi qu'un bâtiment dédié au Collège capable de recevoir simultanément 171 personnes dans des salles de classe et des simulateurs de vol. Ces investissements expliquent pourquoi le Collège est l'un des deux seuls collèges au Canada à offrir la licence ATPL intégrée en partenariat avec des compagnies aériennes.

Entre autres, le Collège a établi un partenariat avec la compagnie aérienne Porter, offrant à ses étudiants des opportunités de mentorat et des débouchés professionnels.

Les pilotes : une main-d'œuvre hautement qualifiée et essentielle au transport aérien, mais largement insuffisante pour répondre aux besoins.

Les pilotes représentent une main-d'œuvre hautement qualifiée, combinant des compétences techniques avancées, une capacité à gérer des situations sous pression et une formation rigoureuse. Leur rémunération reflète non seulement la rareté de cette expertise, mais aussi la complexité et les responsabilités inhérentes à leur métier (voir annexe A). Dans un secteur aussi crucial que l'aviation, les pilotes sont essentiels au bon fonctionnement et à la sécurité du transport aérien québécois, canadien et mondial.

Le niveau de responsabilité et d'expertise exigé pour ce métier se traduit directement dans leur rémunération. Bien que les salaires varient en fonction de l'expérience, du type d'aéronef et de la compagnie aérienne, les salaires moyens des pilotes au Canada sont les suivants :

- **Pilotes débutants** (moins de 5 ans d'expérience) : 60 000 à 80 000 CAD par an.
- **Pilotes de ligne expérimentés** (5 à 10 ans d'expérience) : 100 000 à 150 000 CAD par an.
- **Commandants de bord** : les salaires peuvent dépasser les 200 000 CAD par an, notamment ceux travaillant chez les grands transporteurs internationaux.

Ces chiffres illustrent la haute qualification requise et la rareté des pilotes face à la demande croissante dans l'industrie. Leurs compétences, leur formation, ainsi que les responsabilités qu'ils assument justifient ces niveaux de rémunération.

Il est également important de souligner la reconnaissance internationale de la licence de pilote canadienne, réputée pour la qualité de la formation au Canada. Les pilotes canadiens bénéficient d'une expérience diversifiée, en volant dans des espaces aériens vastes et sous des conditions météorologiques variées, notamment au Québec. Cela les prépare à exercer leur métier dans le monde entier.

Selon un mémo émis par Transports Canada en mars 2024 (https://tc.canada.ca/fr/binder/20-penurie-pilotes), les étudiants canadiens ne suffiront pas à combler le besoin de pilotes. Il est impératif d'attirer des talents étrangers. Nous demandons donc au gouvernement de maintenir les niveaux d'acceptation d'étudiants étrangers pour les formations de pilotage au Québec, afin d'assurer la survie de nos institutions, de maintenir le rayonnement du Québec dans le domaine de la formation aéronautique et surtout de pouvoir contribuer à réduire la pénurie de pilotes au Québec. Ce qui aidera dans la déserte des vols régionaux.

La pénurie de pilotes au Canada continue de s'aggraver, avec un besoin de plus de 7 300 pilotes d'ici 2025 (https://www.rcinet.ca/fr/2020/01/01/offre-demploi-le-canada-a-besoin-de-7300-nouveaux-pilotes-dici-5-ans/).

Alors que selon les statistiques de TC, les écoles de pilotage au Canada ne forment que 600 pilotes professionnels par année. De plus, selon une étude de l'Association Québécoise du Transport Aérien (AQTA), une école de pilotage de 250 étudiants génère des retombées économiques annuelles de plus de 15,6 millions de dollars pour sa région (https://aqta.ca/DATA/CMSDOCUMENT/5003~v~a-l-appui-des-ecoles-de-pilotage-aucanada.pdf).

Le projet de loi 74 et la contribution des étudiants étrangers

Le projet de loi 74 aggrave les défis déjà rencontrés par notre industrie, notamment en raison des modifications apportées aux critères linguistiques, dans le cadre de la loi 96, qui ne tiennent pas compte des spécificités de notre secteur. La direction du Collège est particulièrement préoccupée par la volonté du gouvernement du Québec de réduire le nombre d'étudiants étrangers dans la province, ce qui met en péril notre avenir et compromet les investissements réalisés, notamment à l'aéroport de Gatineau.

En limitant l'admission d'étudiants étrangers, la loi risquerait de réduire les inscriptions et les revenus des Collèges en pilotage, tout en affectant la qualité de l'enseignement en diminuant le nombre d'instructeurs potentiels. Si elle est adoptée, cette loi pourrait nuire à la réputation du Québec en tant que leader mondial dans la formation aéronautique, freinant son rayonnement international et sa capacité à attirer des talents. Il est crucial que le gouvernement reconsidère ces restrictions et maintienne les niveaux d'admission d'étudiants étrangers dans les collèges en pilotage. Le soutien à ces programmes est indispensable pour répondre à la demande croissante de pilotes et pour maintenir la compétitivité du Québec dans ce secteur stratégique.

La fidélité de notre clientèle est le fruit de nombreuses années d'efforts en marketing et en réseautage au Canada et à l'international. Outre notre présence active sur les réseaux sociaux, nous participons régulièrement aux foires EduCanada à travers le monde, avons développé des relations avec des conseillers d'orientation dans des écoles prestigieuses et participons à des événements de recrutement au Canada. Nous employons également des agents de représentation à l'international pour promouvoir le Collège et le Québec. Ces efforts, combinés à notre réputation, ont contribué à notre succès dans l'accueil d'étudiants étrangers et canadiens. Beaucoup de nos anciens élèves sont aujourd'hui copilotes ou commandants de bord dans des compagnies telles que Porter, Air Transat, Air Canada, Canadian North, Jazz, et bien d'autres. Ensemble, ils font rayonner la qualité de l'enseignement et de l'industrie du pilotage au Québec, ici comme à l'étranger, en tant que fiers ambassadeurs de notre collège.

Enfin, les étudiants étrangers jouent un rôle crucial dans le fonctionnement d'un collège d'aviation car ont l'occasion d'occuper ensuite des postes d'instructeurs de vol, fonctions pour lesquelles il y a aussi un manque criant de main d'œuvre au pays. Cela leur permet aussi d'acquérir l'expérience nécessaire en vue de devenir résidents permanents, puis pilotes au sein de compagnies régionales et nationales. Toutefois, les modifications de la loi 96 et de la loi 74 constituent un obstacle majeur menaçant la survie des centres de formations professionnelles en pilotage au Québec. **C'est pourquoi nous demandons au gouvernement d'évaluer l'impact dévastateur de ces mesures sur notre industrie et sur le transport aérien régional**. Nous espérons que des mesures seront considérées et mises en œuvre pour notre secteur d'activité.

La loi 96 et ses implications pour le collège

Le projet de loi 74 s'ajoute aux défis posés par la loi 96, qui impose des exigences linguistiques strictes aux étudiants en aviation. Depuis le 1er juillet 2023, ceux-ci doivent atteindre un niveau de compétence en français (niveau 7 à l'oral et niveau 4 à l'écrit) pour obtenir leur diplôme, une condition unique au Québec. Cette exigence pénalise particulièrement les étudiants anglophones et allophones, qui se tournent de plus en plus vers d'autres provinces.

1717 Rue Arthur-Fecteau, GATINEAU, J8R 2Z9
+1-819-850-0909

Le programme de formation, déjà intensif, est conçu pour former des pilotes de ligne en 24 mois, un délai trop court pour atteindre les niveaux de français exigés. Comme l'indique Gabriel Michaud, professeur en didactique à l'Université de Montréal, l'acquisition d'une « maîtrise fonctionnelle » d'une nouvelle langue prend entre 10 mois et deux ans. (https://journalmetro.com/societe/vivre-ensemble/2999622/combien-de-temps-ca-prend-a-un-immigrant-pour-apprendre-le-francais/#:~:text=Pour%20atteindre%20une%20«maîtrise%20fonctionnelle,Université%20de%20Montréal%20Gabriel%20Michaud.)

Bien que nous soutenions la promotion du français et intégrions nos étudiants à des activités culturelles, il est essentiel de rappeler que l'anglais reste la langue internationale de l'aviation, un standard imposé par l'OACI pour des raisons de sécurité. Il est important de souligner que l'OACI siège à Montréal depuis 1944.

Dans ce contexte, un examen de compétence linguistique **en anglais** uniquement est exigé pour tous les États membres, y compris le Canada. Toutefois, étant donné que les deux langues officielles au Canada sont le français et l'anglais, il est permis de démontrer cette compétence dans l'une ou l'autre langue pour les vols locaux. Cependant, pour exercer le métier de pilote de ligne, une maîtrise suffisante de l'anglais est indispensable. **Cela fait du secteur de la formation en pilotage au Québec un secteur particulier qui nécessite des considérations particulières du gouvernement du Québec.**

Demandes

Concernant la Loi 74, nous demandons que le gouvernement du Québec envisage un assouplissement, compte tenu des particularités du secteur aéronautique et de la pénurie croissante de pilotes. Cette situation menace non seulement le transport aérien régional, mais aussi national, tant au Québec qu'à travers l'ensemble du Canada.

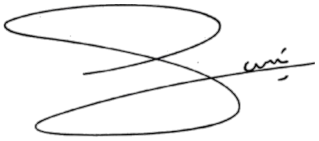
Plus spécifiquement en lien à la loi 96, nous demandons que le test de compétence linguistique de l'OACI soit reconnu comme répondant aux exigences linguistiques en français pour l'obtention du diplôme des étudiants en pilotage.

Nous vous remercions pour l'attention portée à notre correspondance et à nos recommandations. Nous sommes convaincus que ces mesures sont essentielles pour atteindre les objectifs du gouvernement, répondre à la pénurie de pilotes professionnels, et assurer la croissance continue de notre Collège ainsi que de la région de l'Outaouais.

Ce projet de loi risque de fragiliser les investissements du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec et de la Ville de Gatineau, visant à faire de Gatineau un leader mondial dans la formation en pilotage. Cela pourrait également nuire à l'ensemble de l'industrie aérienne, qui éprouve déjà des difficultés à pourvoir les postes de pilotes professionnels.

Nous demeurons disponibles à collaborer avec vous et les membres de la commission et répondre à vos questions.

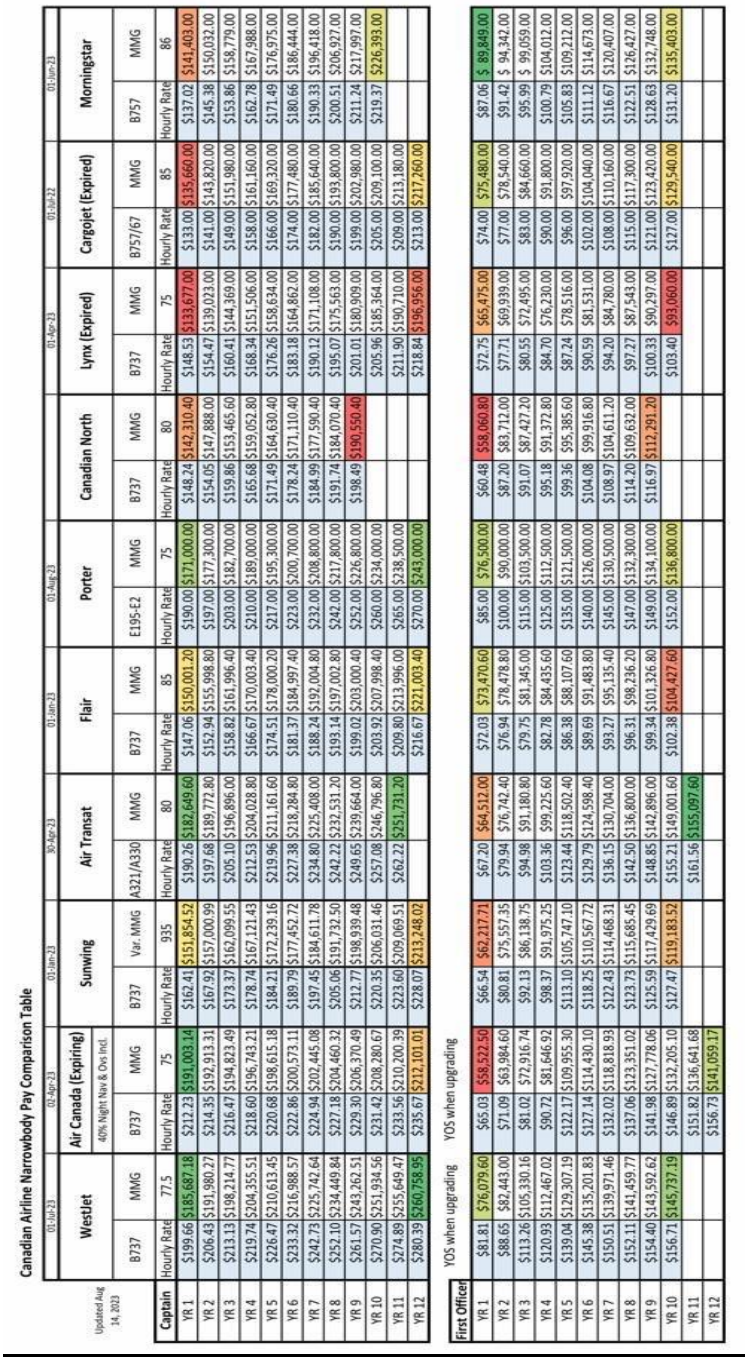
Je vous prie, Madame, de recevoir mes cordiales salutations.



Jean-Baptiste Carré
Vice-président Opérations, Collège Select Aviation

1717 Rue Arthur-Fecteau, GATINEAU, J8R 2Z9
+1-819-850-0909

ANNEXE A : Comparaison des échelles salariales des pilotes par compagnie



Canadian Airline Narrowbody Pay Comparison Table

Updated Aug 14, 2023

	01-Juil-23		01-Avr-23		01-Juin-23		30-Avr-23		01-Juin-23		01-Août-23		01-Avr-23		01-Juil-22		01-Juin-23			
	Westlet		Air Canada (Expiring)		Sunwing		Air Transat		Flair		Porter		Canadian North		Lynx (Expired)		Cargojet (Expired)		Morningstar	
	B737	MMG	B737	MMG	B737	Var. MMG	A321/A330	MMG	B737	MMG	E195-E2	MMG	B737	MMG	B737	MMG	B757/67	MMG	B757	MMG
Captain	Hourly Rate	77.5	Hourly Rate	75	Hourly Rate	935	Hourly Rate	80	Hourly Rate	85	Hourly Rate	75	Hourly Rate	80	Hourly Rate	75	Hourly Rate	85	Hourly Rate	86
YR 1	$199.66	$185,687.18	$212.23	$191,003.14	$162.41	$151,854.52	$190.26	$182,649.60	$147.06	$150,001.20	$190.00	$171,000.00	$148.24	$142,310.40	$148.53	$133,677.00	$133.00	$135,660.00	$137.02	$141,403.00
YR 2	$206.43	$191,980.27	$214.35	$192,913.31	$167.92	$157,000.99	$197.68	$189,772.80	$152.94	$155,998.80	$197.00	$177,300.00	$154.05	$147,888.00	$154.47	$139,023.00	$141.00	$143,820.00	$145.38	$150,032.00
YR 3	$213.13	$198,214.77	$216.47	$194,823.49	$173.37	$162,099.55	$205.10	$196,896.00	$158.82	$161,996.40	$203.00	$182,700.00	$159.86	$153,465.60	$160.41	$144,369.00	$149.00	$151,980.00	$153.86	$158,779.00
YR 4	$219.74	$204,355.51	$218.60	$196,743.21	$178.74	$167,121.43	$212.53	$204,028.80	$166.67	$170,003.40	$210.00	$189,000.00	$165.68	$159,052.80	$168.34	$151,506.00	$158.00	$161,160.00	$162.78	$167,988.00
YR 5	$226.47	$210,613.45	$220.68	$198,615.18	$184.21	$172,239.16	$219.96	$211,161.60	$174.51	$178,000.20	$217.00	$195,300.00	$171.49	$164,630.40	$176.26	$158,634.00	$166.00	$169,320.00	$171.49	$176,975.00
YR 6	$233.32	$216,988.57	$222.86	$200,573.11	$189.79	$177,452.72	$227.38	$218,284.80	$181.37	$184,997.40	$223.00	$200,700.00	$178.24	$171,110.40	$183.18	$164,862.00	$174.00	$177,480.00	$180.66	$186,444.00
YR 7	$242.73	$225,742.64	$224.94	$202,445.08	$197.45	$184,611.78	$234.80	$225,408.00	$188.24	$192,004.80	$232.00	$208,800.00	$184.99	$177,590.40	$190.12	$171,108.00	$182.00	$185,640.00	$190.33	$196,418.00
YR 8	$252.10	$234,449.84	$227.18	$204,460.32	$205.06	$191,732.50	$242.22	$232,531.20	$193.14	$197,002.80	$242.00	$217,800.00	$191.74	$184,070.40	$195.07	$175,563.00	$190.00	$193,800.00	$200.51	$206,927.00
YR 9	$261.57	$243,262.51	$229.30	$206,370.49	$212.77	$198,939.48	$249.65	$239,664.00	$199.02	$203,000.40	$252.00	$226,800.00	$198.49	$190,550.40	$201.01	$180,909.00	$199.00	$202,980.00	$211.24	$217,997.00
YR 10	$270.90	$251,934.56	$231.42	$208,280.67	$220.35	$206,031.46	$257.08	$246,796.80	$203.92	$207,998.40	$260.00	$234,000.00			$205.96	$185,364.00	$205.00	$209,100.00	$219.37	$226,393.00
YR 11	$274.89	$255,649.47	$233.56	$210,200.39	$223.60	$209,069.51	$262.22	$251,731.20	$209.80	$213,996.00	$265.00	$238,500.00			$211.90	$190,710.00	$209.00	$213,180.00		
YR 12	$280.39	$260,758.95	$235.67	$212,101.01	$228.07	$213,248.02			$216.67	$221,003.40	$270.00	$243,000.00			$218.84	$196,956.00	$213.00	$217,260.00		

YOS when upgrading YOS when upgrading

First Officer																				
YR 1	$81.81	$76,079.60	$65.03	$58,522.50	$66.54	$62,217.71	$67.20	$64,512.00	$72.03	$73,470.60	$85.00	$76,500.00	$60.48	$58,060.80	$72.75	$65,475.00	$74.00	$75,480.00	$87.06	$ 89,849.00
YR 2	$88.65	$82,443.00	$71.09	$63,984.60	$80.81	$75,557.35	$79.94	$76,742.40	$76.94	$78,478.80	$100.00	$90,000.00	$87.20	$83,712.00	$77.71	$69,939.00	$77.00	$78,540.00	$91.42	$ 94,342.00
YR 3	$113.26	$105,330.16	$81.02	$72,916.74	$92.13	$86,138.75	$94.98	$91,180.80	$79.75	$81,345.00	$115.00	$103,500.00	$91.07	$87,427.20	$80.55	$72,495.00	$83.00	$84,660.00	$95.99	$ 99,059.00
YR 4	$120.93	$112,467.02	$90.72	$81,646.92	$98.37	$91,975.25	$103.36	$99,225.60	$82.78	$84,435.60	$125.00	$112,500.00	$95.18	$91,372.80	$84.70	$76,230.00	$90.00	$91,800.00	$100.79	$104,012.00
YR 5	$139.04	$129,307.19	$122.17	$109,955.30	$113.10	$105,747.10	$123.44	$118,502.40	$86.38	$88,107.60	$135.00	$121,500.00	$99.36	$95,385.60	$87.24	$78,516.00	$96.00	$97,920.00	$105.83	$109,212.00
YR 6	$145.38	$135,201.83	$127.14	$114,430.10	$118.25	$110,567.72	$129.79	$124,598.40	$89.69	$91,483.80	$140.00	$126,000.00	$104.08	$99,916.80	$90.59	$81,531.00	$102.00	$104,040.00	$111.12	$114,673.00
YR 7	$150.51	$139,971.46	$132.02	$118,818.93	$122.43	$114,468.31	$136.15	$130,704.00	$93.27	$95,135.40	$145.00	$130,500.00	$108.97	$104,611.20	$94.20	$84,780.00	$108.00	$110,160.00	$116.67	$120,407.00
YR 8	$152.11	$141,459.77	$137.06	$123,351.02	$123.73	$115,685.45	$142.50	$136,800.00	$96.31	$98,236.20	$147.00	$132,300.00	$114.20	$109,632.00	$97.27	$87,543.00	$115.00	$117,300.00	$122.51	$126,427.00
YR 9	$154.40	$143,592.62	$141.98	$127,778.06	$125.59	$117,429.69	$148.85	$142,896.00	$99.34	$101,326.80	$149.00	$134,100.00	$116.97	$112,291.20	$100.33	$90,297.00	$121.00	$123,420.00	$128.63	$132,748.00
YR 10	$156.71	$145,737.19	$146.89	$132,205.10	$127.47	$119,183.52	$155.21	$149,001.60	$102.38	$104,427.60	$152.00	$136,800.00			$103.40	$93,060.00	$127.00	$129,540.00	$131.20	$135,403.00
YR 11			$151.82	$136,641.68			$161.56	$155,097.60												
YR 12			$156.73	$141,059.17																